Lors d'une rencontre organisée par l'association EVE en marge de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, célébrée le 25 novembre de chaque année, l'avocate et universitaire Azza Bouterâa a souligné l'impératif de procéder à un amendement de certaines dispositions du Code du statut personnel particulièrement en ce qui concerne la pension alimentaire et le droit de tutelle...

Source: http://fr.allafrica.com/stories/201211190765.html